

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LE LIEN ROUTIER—DEMANDE DE RAPPORT D'ÉTAPE

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, compte tenu de la déclaration que le sénateur Macquarrie a faite au Sénat aujourd'hui, des communiqués qui sont diffusés de temps à autre et des rencontres publiques organisées à l'Île-du-Prince-Édouard, le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il déposer un rapport à jour sur la position prise par le gouvernement à la suite de la décision rendue par un tribunal en ce qui concerne le lien routier à l'Île-du-Prince-Édouard?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Je ne crois pas avoir grand-chose à ajouter à ce que le gouvernement a déjà déclaré à ce sujet. Si je ne m'abuse, nous avons annoncé que nous en appellerons de cette décision et que nous poursuivrons l'étude environnementale qui devrait, à notre avis, satisfaire aux exigences. Je présenterai un rapport officiel du ministre responsable dans les jours qui viennent.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK

L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE CONCERNANT DES TRAVAUX ROUTIERS—DEMANDE DE COPIE

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, la question que je destine au ministre a trait à une mesure annoncée au début d'avril touchant une entente spéciale conclue par le gouvernement fédéral avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick concernant des travaux routiers. On a alors déclaré qu'on allait investir environ 300 millions de dollars dans la réfection du réseau routier, en piètre état dans cette province. Je ne sais pas si cela décrit bien les routes du Nouveau-Brunswick. Mais il existe une entente spéciale et je me demande si nous pourrions en obtenir une copie. S'il y a des exemples d'ententes similaires avec d'autres provinces, pouvons-nous en obtenir des copies?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, nous avons conclu des ententes avec le Nouveau-Brunswick et avec la Nouvelle-Écosse, et je pense pouvoir dire sans crainte de me tromper qu'une mesure a été annoncée par mon collègue, M. Mayer, concernant un programme à frais partagés avec le Manitoba. Certaines mesures ont également été annoncées concernant l'Alberta. Je tâcherai d'en obtenir une description et de déposer au Sénat des copies des ententes qu'on a pu conclure à cet égard.

Le sénateur Molgat: Mon honorable collègue a raison de dire que certaines ententes dont j'ai entendu parler ont été conclues avec d'autres provinces, notamment avec ma province du Manitoba. Il semble exister de vastes écarts entre les montants attribués aux différentes provinces. En cherchant à obtenir cette information, le leader du gouvernement pourrait peut-être nous expliquer ce qui a motivé l'attribution de ces divers montants à chaque province et comment ils ont été établis. L'ont-ils été en fonction de la population ou en fonction du budget provincial? Comment a-t-on fait ces calculs?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, comme le sénateur Corbin sera heureux de l'expliquer au chef adjoint de l'opposition, la situation diffère d'une province à l'autre. On ne peut pas établir le montant de l'aide fédérale aux provinces

pour des travaux routiers en fonction de critères arbitraires comme le chiffre de la population ou toute autre considération du genre. Nous faisons de notre mieux pour aider les provinces à répondre aux besoins réels.

Le sénateur Molgat: Je remercie le ministre de ce renseignement additionnel. Pourrait-il obtenir pour moi plus d'information sur la façon dont on a établi ces besoins? J'aimerais bien savoir comment ces besoins sont déterminés.

Le sénateur Murray: Mes collègues ministres qui ont annoncé ces mesures au nom du gouvernement auront tenu compte de la situation existant dans l'une ou l'autre de ces provinces, et je tâcherai d'obtenir copie de ces déclarations pour les déposer en même temps que les ententes.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LE RACCORDEMENT PERMANENT—LES RÉPERCUSSIONS DE LA CIRCULATION ACCRUE SUR LES ROUTES—L'AIDE FÉDÉRALE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Je me demande si le leader du gouvernement pourrait nous parler des arrangements pris au sujet de l'Île-du-Prince-Édouard, où le service ferroviaire a été supprimé et où des camions à 18 roues circulent maintenant sur toutes les routes. Nous n'avons pas de formation rocheuses qui puissent servir d'assises solides pour les routes et, de ce fait, les routes de l'Île-du-Prince-Édouard sont dans le même état, voire pires, que celles du Nouveau-Brunswick.

De quels accords ou de quels fonds la province pourrait-elle bénéficier? Si le raccordement permanent est construit, il n'y aura plus de wagons transportés à bord de traversiers et, de ce fait, il y aura plus de camionnage sur les routes. L'Île-du-Prince-Édouard sera-t-elle indemnisée en raison du raccordement permanent et parce qu'elle est privée de service ferroviaire?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je me ferai un plaisir de déposer les renseignements sur les ententes liées aux routes que le gouvernement du Canada a conclues avec l'Île-du-Prince-Édouard, ces dernières années.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai des réponses différées à trois questions que le sénateur Molgat a posées le 24 mars, au sujet des ventes de grain à la Russie, de l'avenir du port de Churchill et du système de communication pour les troupes chargées du maintien de la paix; à une question que le sénateur Perrault a posée le 24 mars, au sujet de l'ALENA et des salaires peu élevés; à une question que le sénateur Molgat a posée le 25 mars, relativement à la protection dont bénéficient les réservistes envoyés dans l'ancienne Yougoslavie, et à une autre question posée le même jour par le sénateur Bosa, au sujet des subventions aux municipalités; à une question que le sénateur Molgat a posée le 30 mars, au sujet des répercussions de certains licenciements sur la recherche effectuée au Canada; à une question que le sénateur Bonnell a posée le 31 mars, au sujet des lignes directrices et d'un document rédigés par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, la réponse à la question incluant le